

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
HAUT CHEMIN**

6, Rue Dalotte
AVANCY
57640 SAINTE-BARBE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

03 87 77 06 52

SEANCE DU 12 AOÛT 2015

L'an deux mille quinze, le 12 Août à 20 heures 00, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de Vrémy, sous la présidence de Monsieur André HOUPERT.

ETAIENT PRESENTS :

BURTONCOURT :	HOUPERT André, MICHEL Daniel,
LES ETANGS :	LEGENDRE Yves, REMION Jacky,
FAILLY:	TETERCHEN Roland, DALSTEIN Alain,
GLATIGNY :	STALLONE Victor, HOUZELLE Marie-Louise,
HAYES :	BOURY Claude, KEIL André,
SAINTE-BARBE :	SCHRECKLINGER Didier, BORNEMANN Gérard,
SANRY LES VIGY :	PROCH Luc,
SERVIGNY LES STE BARBE :	SIMON Joël, HEIB Anne-Marie,
VRY :	RITZ Jean-Marie,

ABSENTS EXCUSES :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	CRIDELICH Jérôme, FERRIN Guido,
SAINT-HUBERT :	SALLERIN Roland, HARAMBOURE Jean,
SANRY LES VIGY :	GUIRAUT Lionel,
VIGY :	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, BOULANGER Hervé, VANZELLA Alain,
VRY :	MAST Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annie VIROT

M. Guido FERRIN a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour .
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Luc PROCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Hervé BOULANGER a donné procuration à M. Luc PROCH pour tous les points à l'ordre du jour.

**DC N°043/2015 CONVENTION RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE
A L'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION (SATESE) DU
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE.**

Le Président informe le conseil communautaire que le Département vient de nous transmettre un projet de convention concernant la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Pour l'année 2015, la rémunération exprimée en euro des missions d'assistance technique du Département auprès du Maître d'Ouvrage est la suivante : 0.50 € par habitant et par an avec un seuil minimal par collectivité de 250 €.

Le contenu de cette assistance porte sur les points suivants :

- Assistance pour le diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées et de traitement des boues et pour le suivi régulier de ceux-ci,
- Validation et exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages,
- Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non domestique aux réseaux,
- Assistance à la programmation des travaux,
- Assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007,
- Assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.
- Etablissement d'un rapport annuel sur le fonctionnement des ouvrages d'épuration visités,

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le Président à signer cette convention avec le Département.

DC N°044/2015 AVENANT MARCHÉ COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : TRANSFERT.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du projet d'avenant concernant le transfert du marché de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à la société SITA Nord Est.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition d'avenant

AUTORISE le Président à le signer.

DC N°045/2015 APPEL D'OFFRES : DECONNEXION DES FOSSES SEPTIQUES A CHARLEVILLE SOUS BOIS.

Le Président informe le conseil communautaire des résultats de la réunion de la commission d'appel d'offres concernant l'ouverture de plis pour le marché de déconnexion des fosses septiques à Charleville-Sous-Bois.

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier le marché de déconnexion des fosses septiques à Charleville-Sous-Bois à l'entreprise SOGEA EST BTP à BOULAY.

CHARGE le Président d'accomplir les formalités pour la mise en place de ce marché.

DC N°046/2015 ENQUETE MENAGES DEPLACEMENT A L'ECHELLE DU SCOTAM.

Le Président informe le conseil communautaire que le syndicat mixte du SCOTAM propose de réaliser une enquête ménages déplacements.

Cette enquête permettra d'appréhender la chaîne des déplacements d'un échantillon représentatif des ménages du bassin de vie et ainsi de mieux cerner le fonctionnement de notre territoire et d'anticiper les besoins émergents des habitants

Le coût de cette étude est de 10.000,00 € pour la CCHC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,

DECIDE de faire réaliser cette enquête ménages déplacement du territoire.

AUTORISE le Président à entreprendre les démarches nécessaires.

DC N°047/2015 FORUM SENIORS.

Le Président informe le conseil communautaire que lors du forum seniors des 19 et 20 septembre 2015 à la salle polyvalente de Courcelles-Chaussy, la communauté de communes aura un emplacement d'exposition.

Le Président propose la réalisation de panneaux d'information sur les ordures ménagères en pesée embarquée, sur les chemins de randonnée et sur le tourisme avec l'aide des associations concernées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition du Président.

DC N°048/2015 ETUDE DE TERRITOIRE : DREAL.

Le Président informe le conseil communautaire que l'étude prospective sur les territoires périurbains va être lancée sur notre territoire et qu'il a demandé d'associer la Communauté du Pays de Pange pour cette étude.

Elle sera conduite sous une forme participative avec la mise en place d'ateliers-débats auxquels participera la CCHC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer Messieurs SIMON, SCHRECKLINGER, BOULANGER et TETERCHEN pour participer aux ateliers.

DC N°049/2015 LOI « NOTRE » AVENIR DE LA CCHC.

Le Président plaide pour la création d'une communauté urbaine de Metz à Thionville, à même de créer de l'activité, donc de la richesse au bénéfice de tout le territoire. Cette métropole pourra ainsi de traiter d'égale à égale avec Strasbourg, Nancy ou Reims – Châlons-en-Champagne dans le cadre de l'émergence de la grande région Alsace Lorraine Champagne-Ardenne. La communauté de communes du Haut Chemin doit rester un territoire rural, à vocation d'offrir à ses habitants les services de proximité dont ils ont réellement besoin : petite enfance, personnes âgées, mais aussi fibre optique. La loi NOTRE (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), promulguée le 7 août 2015, vise à renforcer les intercommunalités qui passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Se prononce pour la fusion avec la communauté de communes du Pays de Pange, pour la défense des territoires ruraux, et l'émergence d'une métropole Metz-Thionville.

Pour extrait conforme,
AVANCY, le 14 Août 2015
Le Président,


André HOUPERT.